

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020
CO 094 DE

Page 1/2

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..94
Présents : ..72
Votants : ..82

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAUBIER Bernard, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément (Vices-Présidents), RENAUD Jean-Marie, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, HENARD Stéphane, DECOTE Yves, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, TOURNEUR Eric, CARDOT Audrey, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean-Pierre, BRUNEL Bernard, MURCIER Alain, PETITGUYOT Jean-Pierre, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, BUYS Nelly, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, GIRARD Colette, LETONDOR Jean-Luc, PERRARD Florent, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie-Madeleine, JACQUES Sébastien, SEIGLE-FERRAND Antoine, BAHM Catherine, CHAILLON Roland, BEAUPOIL Jean-Luc, POIROT Bruno, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, BOUILLET Françoise, BOHEME Catherine, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, ONCLE Bernard.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIENNET Rémy à RIGOLET Serge, BOUDRY Jeanne à LECOQ Yves, PINGAT Martine à FORET Clément (Vice-Président), RIGAUD Hervé à COLIN Christian, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, BERODIER à FEVRE Michel, CATHENOZ Catherine à BONNET Dominique (Président), GENIN Marcelle à BOUILLET Françoise, FLEURY Michèle à CETRE Michel (Vice-Président), YANARDAG Mikaël à BOHEME Catherine

Pouvoirs transmis à des Suppléants : TRONCHET Guy à POIROT Bruno

Assistaient à titre consultatif : JACQUOT BOISSON Marylène, LEVEQUE Alain, MORIN Françoise, JACQUES Lucie,

Etaient Excusés : VIONNET André, FRANCONY Michel, BEAUD Colette, BRENAUX Denis, GAGNEUR Raphaël, BENETRUY Mickaël, RAVIX Isabelle

Etaient absents : PETIGNY Loïc, BERTHOD Claude, GAVAT William, CASTELLA Damien, GAVAT Alain, REYNAUD Armande, ROMANET Claude, MARTINS Serge, ACCARY Cédric, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Sylvain BENETRUY

Convocation faite le : 15 septembre 2020

Objet : Vente de terrain et Bâtiment à la SCI SACHA (Emmanuel BAILLY) situés en ZAC de l'Ethole à Arbois.

VU la délibération réf. MF/VP N°15/17 prise par le Conseil communautaire de la CCAVV le 02 Mars 2015 fixant les prix de vente de terrains situés en ZAC de l'Ethole à Arbois ;

VU le terrain viabilisé (LOT N°20) situé en ZAC de l'Ethole à Arbois vendu à la SCI S2E (Emmanuel BAILLY) ;

VU le projet de développement sur cette parcelle porté par l'acquéreur consistant à créer un magasin / Showroom en lien avec son activité (Aménagements extérieurs, petite maçonnerie, dallage, pavés et revêtements extérieurs, mobiliers extérieurs, végétation et arbres d'ornement, piscine...);

VU l'ancien bâtiment de stockage des ULM (Bâtiment brut de stockage, type industriel, grandes portes coulissantes, charpente métallique, non raccordé aux réseaux, non isolé, non chauffé, d'une superficie bâtie de 625 m², bâtiment situé sur le fond de la ZAC à proximité de Vilette les Arbois, zone non aménagée à ce jour ;

Affiché le 22-09-2020

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/2

Séance du 22 septembre 2020

CO 094 DE (SUITE)

Objet : Vente de terrain et Bâtiment à la SCI SACHA (Emmanuel BAILLY) situés en ZAC de l'Ethole à Arbois.

ETANT PRECISE que ce bâtiment est loué à Monsieur Emmanuel BAILLY depuis 2017 et utilisé à des fins de stockage en complément de ses installations actuelles, désireux d'en faire son acquisition, afin de le réhabiliter et de continuer à l'utiliser pour stockage couvert et extérieur ;

ETANT PRECISE enfin que ce bâtiment est revêtu d'amiante (plaques en fibrociment) en toiture ainsi qu'en partie supérieure des façades, l'acquéreur en étant parfaitement informé et prenant le bâtiment en l'état ;

VU les plans de division et de bornage ci-joints établis par le cabinet de géomètre Olivier COLIN ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / APPROUVE le projet de vente global suivant :

A- DECIDE de vendre à la SCI S2E (Emmanuel BAILLY) ou à toute société que Monsieur BAILLY souhaitera constituer en vue de l'achat, le lot N°20 de la ZAC de l'Ethole à Arbois (Parcelles cadastrées Section BP N°308 et N°313) d'une superficie totale de 5 500 m² au prix de 18 € HT / m², soit 99 000 € HT (Soit € 114 532 TTC après application de la TVA sur Marge),

B- DECIDE de vendre à la SCI S2E (Emmanuel BAILLY) ou à toute société que Monsieur BAILLY souhaitera constituer en vue de l'achat, l'ancien bâtiment de stockage ULM situé en ZAC de l'Ethole à Arbois (Parcelle cadastrée Section BP N°312 p – bornage et division en cours) d'une superficie totale de 3 000 m² au prix global de 60 000 € Net Vendeur.

2 / AUTORISE Monsieur le Président, ou Mme la Vice-présidente déléguée, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et notamment les actes de cession relatifs ;

3 / DIT que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Affiché le 1^{er} octobre 2020